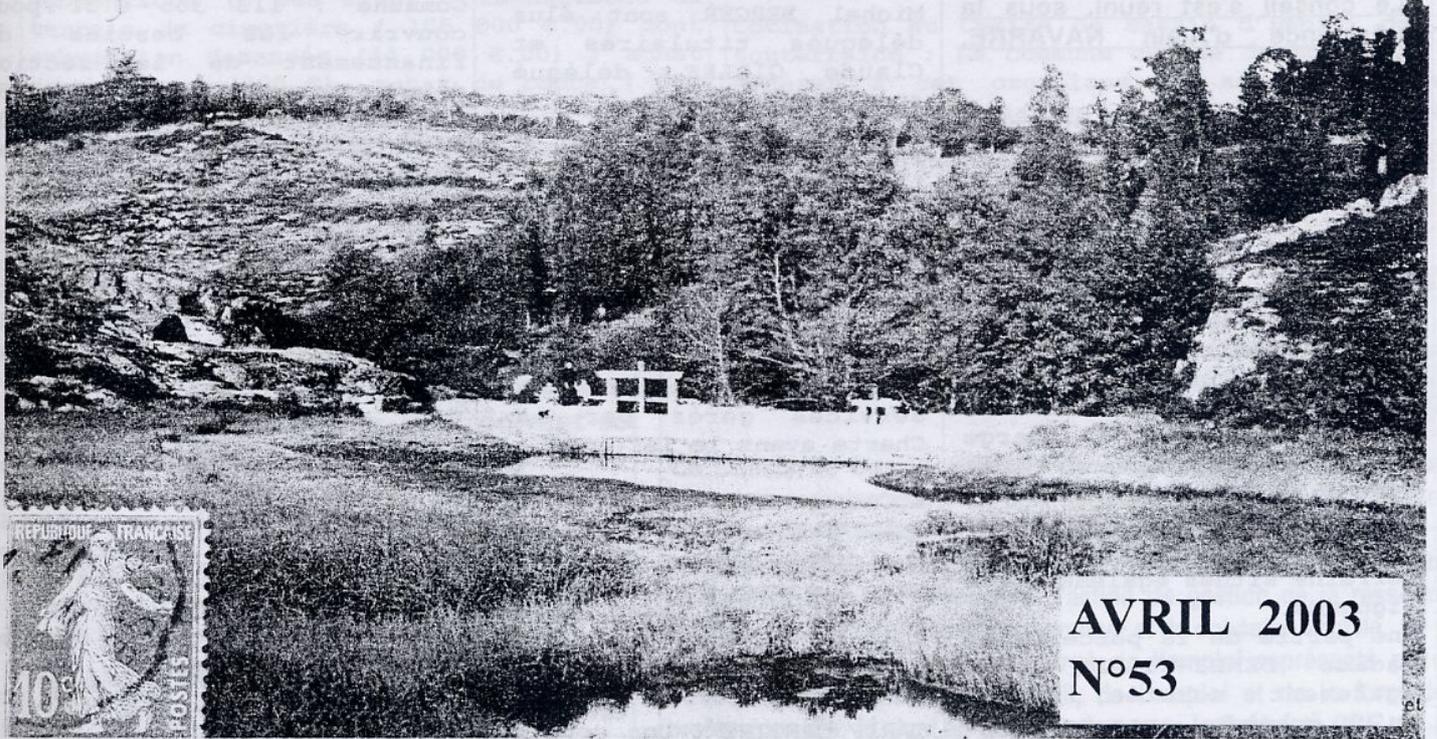


# LA GAZETTE DE NAILLAT



AVRIL 2003  
N°53

## Le mot du Maire

Quelques précisions sur les initiatives du Conseil Municipal en ce début d'année.

Les travaux d'amélioration du réseau d'eau sont effectués : des Fougères aux Ribières, par le remplacement de la conduite sur un kilomètre et sur trois cents mètres au village de Chabannais avec la pose de deux canalisations ; l'une alimente le château d'eau, la seconde munie d'un réducteur de pression, dessert ce village.

La réfection du toit de l'église est en cours avec la mise en place de petites tuiles du même modèle que les anciennes très usagées !

Très prochainement la première tranche d'éclairage public des villages devrait débuter.

L'étude de l'agrandissement du cimetière se poursuit ainsi que la construction d'une boulangerie. Ces deux projets étant liés à l'obtention de subventions d'état !

Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur soutien en signant la pétition pour la boulangerie.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

7 février : Mel BRUNEL-DUCHE, le Bourg

15 mars : Mathilde MONNET, le Mandement

*Nos félicitations aux heureux parents.*



### DECES :

29 janvier : Héloïse Lucie VIZCAÏNO, la Gardette

*Nous partageons la peine de ceux qui l'ont aimée.*

# CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni, sous la présidence d'Alain NAVARRE, Maire.

## SEANCE DU 7 FEVRIER 2003

**ACHAT DES TERRAINS DES VIGNAUDS :** Le Conseil Municipal décide d'acheter les terrains TABOURDEAU situés aux Vignauds ainsi que l'ancien café pour un montant total de 24 500 €. Il charge le Maire d'entreprendre des négociations avec monsieur BRIQUET et madame DUNET pour l'acquisition de leurs terrains situés également aux Vignauds.

Une partie de la parcelle de madame DENBY-WILKES sera également achetée, ainsi qu'un échange avec monsieur et madame ANDREAU de façon à créer un accès à ces terrains.

**MISE EN PLACE D'UNE PVNR AUX VIGNAUDS :** Afin de viabiliser le terrain vendu par madame DENBY-WILKES à Pascal FRESSIGNAUD et Isabelle POUYADOUX, le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux d'extension de réseaux. Il instaure une Participation pour Voie Nouvelle et Réseaux sur le secteur de la route du stade correspondant aux terrains viabilisés. Le coût de revient de la PVNR s'élève à 1,62 € par m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal fixe à 50 % la participation des propriétaires fonciers.

**ENLEVEMENT DES DECHETS NON MENAGERS :** Le Conseil Municipal décide, compte tenu des nuisances et des accords préalables, de ne pas autoriser le Maire à signer les conventions transmises par le SIERS. Il demande que la gratuité soit accordée à la commune de Naillat pour l'enlèvement des déchets non ménagers.

NOUVEAUX STATUTS DU SIASEBRE

: Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat et procède à l'élection des délégués. Daniel PEYROT et Michel BERGER sont élus délégués titulaires et Claude GILLET, délégué suppléant.

**PARTICIPATION FINANCIERE A LA CHARTE DU PAYS DUNOIS :** Le Conseil Municipal accepte de verser une cotisation de 1,50 € par habitant pour l'année 2003 compte tenu que la Communauté de Communes ne pourra pas reprendre les services gérés par la Charte avant le 1er avril.

**LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL :** Le Conseil Municipal décide de louer un F3 situé au dessus de la mairie et entièrement rénové. Il fixe le loyer mensuel à 200 €.

**TARIF CANTINE :** Une erreur a été commise lors du changement des tarifs sur les repas des adultes. Le Conseil Municipal décide de rectifier cette erreur et le fixe à 3,90 €.

**QUESTIONS DIVERSES :** Le Conseil Municipal refuse la proposition d'un exploitant forestier pour l'abattage du bois de la section de Poulignat.



## SEANCE DU 14 MARS 2003

**Boulangerie :**  
**Le conseil accepte le nouveau plan de financement, lance une pétition en faveur de la construction d'une boulangerie-pâtisserie au bourg et dépose un dossier auprès de la région.**

## SEANCE DU 28 MARS 2003

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2002 :** Compte tenu des résultats cumulés, il est décidé d'affecter :

Commune : 113 365 €.31 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et 58 447 €.55 en reprise d'excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2003.

Eau et assainissement : 23 672 €.09 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et 16618 €.64 en reprise d'excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2003.

**BUDGET PRIMITIF :**  
Commune : Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement (résultat 2002 inclus) s'élèvent à 484 162 €.00. La part affectée aux dépenses étant de 362 658 €.00, une somme de 121 504 €.00 peut être dégagée pour l'investissement.

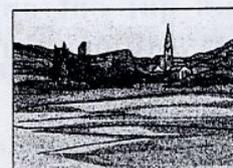
Les principales recettes de fonctionnement sont : les dotations de l'Etat et participations (198 381 €.00), Impôts et taxes (181 909 €.00) et les produits de l'exploitation (26 380 €.00).

Les principales dépenses sont : frais de personnel et charges (176 870 €.00), les charges d'entretien et de fonctionnement à caractère général (103 080 €.00), les contingents, participation et gestion courante (61 632 €.00). Les taux d'imposition sont inchangés par rapport à 2002.

Eau et assainissement : Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement (résultat 2002 inclus) s'élèvent à 80 650 €.00.

La principale recette de fonctionnement est : redevances et vente d'eau (59 000 €).

Les principales dépenses sont : amortissement (121 204 €.00), charges d'entretien (7 000 €.00) et fournitures (principalement électricité) (11 400 €.00).



## PRINCIPAUX TRAVAUX PREVUS POUR 2003 :

Déclaration d'utilité publique pour le captage de Chabannais (9 511 €.00) dont subventions (6 368 €.00) ; aménagement du terrain du cimetière ( 105 000 €.00) dont subvention demandée (44 000 €.00) ; achat de drapeaux (200 €), achat de bancs ( 380 €) ; achat de grilles d'exposition (870 €) ; grosses réparations voirie à Grosbost, Teillablon, les Villettes, le Mandement

(piste) et route du stade (15 000 €) ; acquisition des terrains des Vignauds et ancien café ( 32 000 €) ; achat d'un broyeur (10 000 €) ; achat d'une voiture (8 500 €) ; changement logiciel paie (598 €).

Cotisation au Comité de Bassin d'Emploi de la Souterraine : La commune décide de continuer à adhérer à cet organisme et accepte de lui verser une cotisation fixée à 0 €.15 par habitant pour l'année 2003.



## INFORMATIONS



**Service National : Les filles et les garçons nés en avril, mai et juin 1987 doivent se faire recenser à la mairie dès l'âge de 16 ans.**

**Prime à la vache : Les demandes sont à retirer en mairie avant le 15 juin 2003.**

**Prime herbagère agro-environnementale 2003 : Pour les agriculteurs intéressés, les imprimés sont à retirer en mairie.**

**Cartes électorales : Suite à la refonte des listes électorales qui a lieu tous les 3 ans, de nouvelles cartes vont être distribuées prochainement. Elles annulent et remplacent les précédentes.**

**Ramassage des objets métalliques encombrants : Une collecte aura lieu le 20 mai prochain. Les personnes intéressées doivent se faire inscrire à la mairie. Veuillez avoir l'amabilité de regrouper les objets à enlever dans un endroit accessible.**

## COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI

Le Comité de Bassin d'Emploi de La Souterraine (CBE) est une association regroupant 30 communes des cantons de Bénévent l'Abbaye, Dun le Palestel, Le Grand-Bourg et La Souterraine.

Il associe les élus locaux, les acteurs économiques et les représentants de salariés dans la perspective d'action de gestion de la ressource humaine, de développement économique et de cohésion sociale.

Sous la tutelle du Ministère chargé de l'emploi représenté par le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle: M. Ami, en concertation avec le Préfet, le CBE est un lieu de cohérence entre les actions menées par l'état et celles initiées ou menées par les communes, leur groupement ou les acteurs locaux.

Le CBE est présidé par Robert Michaud, élu du canton de Grand-Bourg. Concrètement en 2003, ses actions concerneront :

- La prospection et l'exploitation des gisements d'emploi,
- L'aide à la création de structures et de dispositifs de gestion des parcours d'insertion des publics les plus en difficulté,
- Le développement, la création ou la reprise d'entreprises commerciales et artisanales,
- La mutualisation de moyens et de personnels du monde associatif ou d'entreprises,
- La formation et le perfectionnement des personnes ainsi que l'amélioration de leur employabilité,
- L'adaptation à l'accueil anglophone,
- Le développement de la communication par le biais d'Internet pour les communes adhérentes en appui de la recherche de porteurs de projets.

CONTACTS: Emmanuel LATIERE, Chargé de mission

Tél: 05 55 63 97 20 Maison de l'Emploi et de la Formation

## CO-COMPOSTAGE des DECHETS VERTS

Le SIERS souhaite développer un partenariat avec les agriculteurs pour le co-compostage sur les exploitations agricoles, des déchets verts collectés sur ses déchetteries avec des effluents d'élevage. Cette solution, simple et peu coûteuse, offre également de nombreux avantages pour les agriculteurs.

En effet, des essais réalisés en 2002 avec la Chambre d'Agriculture et en partenariat avec la CUMA 23, le lycée agricole d'Ahun et Mr Niveau, agriculteur à Pionnat, ont montré la qualité des composts obtenus. Ces essais ont permis de rédiger une charte, approuvée par l'ensemble des partenaires.

Il s'agit désormais de développer ce partenariat avec les agriculteurs, afin de valoriser les 2500 t de déchets verts collectés chaque année en déchetterie. Les agriculteurs seront dédommagés à hauteur de 8,3 € par tonne de déchets verts valorisés.

Renseignements au SIERS: tél 05 55 52 36 88 ou 05 55 89 08 09

# ASSOCIATIONS

## CLUB DES AÎNÉS

L'Assemblée Générale du dimanche 12 janvier a réuni un grand nombre d'adhérents. Les membres du bureau rééligibles sont reconduits. La cotisation pour 2003 est fixée à 12 €.

Calendrier du trimestre:

Dimanche 27 avril; thé dansant avec "Tourbillon musette". Dimanche 18 mai; Repas pour la fête des Mères " Chez Nicole à Naillat ".

Le voyage de 4 jours en Bretagne est prévu du 10 au 13 juin. Beaucoup d'inscriptions sont prises, il ne reste que quelques places. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au plus tôt et se procurer un programme détaillé auprès de la secrétaire Bonvalot Gilberte: tél 05 55 89 15 60.

## MANIFESTATION

### DECORATIONS et DEPART A LA RETRAITE

Une sympathique manifestation a eu lieu le 1er mars à la salle des fêtes à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à trois employés et deux élus de notre commune, en présence du Conseiller Général et des membres du Conseil Municipal de Naillat.

Parmi les employés, étaient décorées Annie Poirier et Eliane Petit qui ont consacré plus de 20 ans aux élèves de l'école avec beaucoup de dévouement et d'affection ! Même distinction pour Jacky Lhardy qui a passé toutes ces années à l'entretien de la voirie et du réseau d'eau.

Deux élus étaient également à l'honneur, Daniel Brunet et René Jeannot avec cinq mandats de Conseillers Municipaux, récompensant leur serviabilité et leur sens du devoir.

Un moment d'émotion pour fêter le départ à la retraite de Jean-Claude Luinaud entré à la commune le 1er mars 1972 comme Cantonnier. Pendant 30 ans, il a conduit un tracteur équipé d'une super-épareuse. C'est ce même tracteur qui l'a conduit à la Retraite ! 24 000 heures de travail au compteur...(pour les deux !) avec moteur d'origine, record dû, sans aucun doute, aux bons soins du chauffeur (et au bon siège du Ford !).

Jean-Claude Luinaud était un agent très dévoué et très disponible unanimement apprécié de la population Naillatoise. Sa gaieté et sa bonne humeur sont légendaires ainsi que ses talents de chanteur qui en font une vedette locale. D'ailleurs, après la remise des cadeaux, répondant à 2 ou 3 prières, il poussa la chansonnette lors du vin d'honneur !



### ASSOCIATION VERT et BLEU

C'est reconnu ! Vert et Bleu avait raison.

Depuis 92, l'association dénonce les carences de la décharge sur le plan de l'étanchéité et les risques de pollution des eaux du bassin versant.

En rendant les normes d'étanchéité 1000 fois plus sévères, l'arrêté ministériel de 2001 et la directive des Communautés Européennes accréditent les thèses de l'association.

C'est une évidente satisfaction mais il faut rester vigilants quant aux modalités d'application. Aussi aberrant que cela puisse paraître, les casiers non encore construits pourraient être catalogués "installations existantes" pour lesquelles l'exploitant a jusqu'en 2009 pour se mettre en conformité.

L'association exige, pour les casiers à venir, l'application immédiate de la nouvelle législation dans l'esprit du principe de précaution (sécurité d'abord) et pour que 70 000 t de déchets ne viennent s'ajouter aux 60 000 déjà enfouies dans des conditions à risque, maintenant reconnu.

Une large action va être engagée. Votre soutien personnel sera sollicité. Préserver nos eaux, c'est l'affaire de tous. Indifférence et attentisme sont les facteurs de l'immobilisme qui permet les "pis.aller" générateurs de catastrophes.